

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du 17 février 2006**

CG 06/1<sup>ère</sup>/V-07

**POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES  
DU RMI ET DU RMA**

—  
Depuis 2004, en vertu de la loi du 18/12/03 portant décentralisation du R.M.I., le Conseil Général assume le **financement des allocations versées aux bénéficiaires du RMI** et, de façon autonome, **les actions engagées pour favoriser leur insertion.**

Notre intervention s'exerce, aujourd'hui, dans un cadre juridique profondément remanié avec l'introduction des nouveaux contrats de travail aidé – Contrat d'Avenir (CA )et Contrat d'Insertion de Revenu Minimum d'Activité (CIRMA) – créés par la loi « Borloo » à destination des bénéficiaires de minima sociaux (RMI – API - ASS - AAH).

Remarque étant faite que le-dit contexte ne semble pas encore stabilisé dans la mesure où les pouvoirs publics s'interrogent, actuellement, sur l'opportunité de confier aux Conseils Généraux, en sus des Rmistes, les allocataires de l'API voire d'autres bénéficiaires de minima sociaux (ASS - AAH).

Parallèlement, divers projets de loi en cours de mise au point ou d'examen par le Parlement (dont le projet de loi relatif au retour à l'emploi, et au développement de l'emploi) pourraient avoir un impact non négligeable sur nos politiques d'insertion.

Compte tenu de cette situation, nous devons rester vigilant de façon à ce que ces transferts de charge éventuels s'accompagnent des compensations adéquates.

Pour l'heure, le présent rapport a pour objet de vous présenter les politiques engagées par notre Assemblée au double titre du service des allocations et du service d'insertion que nous gérons, et de faire un point sur la situation financière.

## I Le service des allocations

Le Conseil Général finance deux types d'allocations : le R.M.I. et le R.M.A.

### 1. S'agissant du R.M.I.

Durant les derniers mois, le nombre d'allocataires du R.M.I. et les dépenses d'allocations ont encore évolué.

Leur nombre est passé de 4 707, en novembre 2004 (dont 3 965 payés et 742 « suspendus ») à **4 886** en novembre 2005 (dont 4 082 payés et 804 « suspendus »), soit une progression de 3,38 % si on considère l'ensemble des Rmistes et de 2,95 % si on se réfère seulement aux personnes payées. La dépense correspondante est passée de 18 271 395,78 € en 2004 à **19 419 226,90 €** en 2005, soit une progression de + 6,28 %.

L'impact social et budgétaire de ce service est, aujourd'hui, considérable. Il justifie que nous procédions à toutes les vérifications nécessaires pour s'assurer contre les risques de fraudes, ou erreurs, et récupérer, s'il y a lieu, les sommes indûment versées. A cet égard, je vous rappelle que le contrôle des conditions d'ouverture des droits au RMI a été confié à la CAF et à la MSA, et que nous assumons, en régie, le traitement des indus. Ce suivi des indus nous aura amenés, en 2005, à récupérer 294 060,39 €

Le rapport relatif aux remises gracieuses, qui vous est soumis par ailleurs, concerne les cas où une récupération d'indu s'avère inopportune compte tenu de la situation des intéressés dont la bonne foi ou la dynamique d'insertion ne peuvent être mis en cause et qui sont incapables de procéder au remboursement, sauf à compromettre leur équilibre familial, financier ou social.

Pour 2006, en faisant le pari d'une relative stabilisation du nombre d'allocataires, j'ai prévu, dans mon projet de budget pour 2006, un crédit de **19 000 000 €** Le cas échéant, cette enveloppe pourra être révisée en DM au vu des évolutions d'effectifs observés en cours d'année.

### 2. S'agissant du RMA

En 2005, le RMA aura représenté une dépense de 79 734,14 € en sachant que **103** contrats ont été signés au 31.12.05 (86 CA et 17 CIRMA).

Pour 2006 et sur la base de 200 contrats, j'ai prévu un crédit de **500 000 €**

## II Le Service d'Insertion

En 2005, les dépenses réalisées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion –PDI- se sont élevées à **1 848 813,84 €**

Cette année, mon projet de budget 2006 inclut un crédit global de **1 939 000 €**

Compte tenu du fait que les actions engagées à ce jour s'inscrivent dans un cadre triennal 2004-2005-2006 – le PDI de cette année ne devrait pas emporter d'évolution majeure par rapport aux deux années précédentes.

La révision globale de nos plans d'action d'insertion interviendra donc en 2007 avec des programmes qui reposeront, désormais, sur les propositions des CLI et qui seront élaborés en tenant compte, ainsi que nous l'avons décidé, des besoins appréciés au niveau des groupements de communes.

## III Financement

### 1. Financement des allocations

Pour compenser le transfert de charges, la loi de décentralisation du RMI a prévu de transférer aux Conseils Généraux une fraction de la TIPP selon les modalités suivantes :

- compensation 2004 calculée sur la base des dépenses engagées en 2003,
- ajustement de la compensation, pour les années suivantes, au vu des comptes administratifs définitifs pour 2004.

Nous avons déjà relevé que ces clauses, si elles apportaient quelques assurances à court terme, ne garantissent en rien une compensation ultérieure dans la mesure où les recettes de **TIPP ne sont pas indexées sur l'évolution du nombre d'allocataires du RMI mais sur l'évolution de la consommation des produits pétroliers.**

En 2004, compte tenu d'une dotation dite de « rattrapage », récemment versée, nous aurons perçu une dotation TIPP de **18 021 682,62 €** soit une somme qui couvre 98,63 % de nos dépenses.

Pour 2005, la dotation perçue s'élève à **17 177 933,59 €** soit un taux de couverture ramené à **88,45 %** qui laisse, pour l'instant, à notre charge, une dépense nette de **2 241 293,31 €**, soit l'équivalent de 3 points de fiscalité. Je vous précise, qu'à ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant les financements complémentaires qui pourraient être alloués pour compenser cet écart.

Pour 2006, considérant que nous sommes dans la même expectative, j'ai prévu dans mon projet de budget une recette TIPP de **18 000 000 €**

## **2. Financement du PDI**

En 2005, la convention-cadre 2005-2006 passée avec le FSE, dans les conditions approuvées par notre Commission Permanente le 30 mai dernier, a conduit à budgéter une recette de **830 042,00 €**

Pour 2006, la recette FSE inscrite sur mon projet de budget ressort à **1 245 249,00 €**

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous demanderais de bien vouloir me donner acte de la présente communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de la présente communication relative à la politique de prise en charge des allocataires du RMI et du RMA :

#### *Service des Allocations*

- Approuve pour 2006, l'inscription des crédits suivants :

RMI : 19 000 000 €

RMA : 500 000 € (base : 200 contrats)

#### *Service d'Insertion*

- Approuve l'inscription d'un crédit global de 1 939 000 €;

*Financement*

- Recette TIPP de 18 000 000 € pour le financement des allocations ;
- Recette FSE de 1 245 249 € pour le financement du PDI.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,